

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 avril 2023

CP20230413_13
id. 1136

Le 13 avril 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :
M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.

Sont représentés :
M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIÈGE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SINOPOLI).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROTOCOLE D'ACCORD 2023-2025 DU PLAN LOCAL INSERTION EMPLOI DU PAYS MIDI-QUERCY

Le plan local insertion emploi (PLIE) du Pays Midi-Quercy, créé en 2006, intervient auprès des personnes les plus en difficulté pour accéder à un emploi durable sur le territoire du Pays Midi-Quercy.

Le PLIE participe à prévenir l'exclusion sociale et professionnelle et organise des parcours d'insertion professionnelle dans le cadre d'un accompagnement individualisé de proximité. Par ailleurs, celui-ci développe une ingénierie technique de projets d'insertion durable dans l'emploi et crée des conditions de participation active de tous les acteurs du territoire.

Un protocole d'accord fixe les modalités de fonctionnement et de collaboration du PLIE. Le précédent protocole est arrivé à échéance au 31 décembre 2021. Un nouveau protocole d'accord est proposé pour la période 2023-2025 avec comme signataires : le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Midi-Quercy, l'État, La Région Occitanie, le Département de Tarn et Garonne, Pôle Emploi, les Communautés de Communes Quercy-Caussadais, Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron et Quercy-Vert Aveyron, et l'association « Espace rural emploi formation en Quercy-Rouergue ».

Le Département est un partenaire historique du plan local insertion emploi depuis sa création. Il coprécide avec le pôle d'équilibre territorial et rural, le comité de pilotage.

Le bilan pour la période 2018-2021 fait état de l'accompagnement de 1601 personnes, soit environ 320 participants en parcours chaque année pour un objectif fixé à 200 personnes. 53.53 % sont bénéficiaires du revenu de solidarité active avec de bas niveaux de qualification ou sans diplôme. Malgré ces difficultés, l'accompagnement a permis sur cette période une sortie positive ou avec solution pour 17.11 % des personnes accompagnées dont 44.53 % de bénéficiaires du revenu de solidarité active. Il convient de préciser que sont qualifiés de sorties positives, les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée de plus de 6 mois ou les entrées en formation qualifiante.

La collectivité est seul organisme intermédiaire gestionnaire du fonds social européen+ sur l'ensemble du département pour la période 2022-2027. À ce titre et sous réserve de la signature de la nouvelle convention de subvention globale, il assure la programmation, la gestion et le suivi des opérations du plan local insertion emploi Midi-Quercy cofinancées par le fonds social européen.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le protocole d'accord 2023-2025 du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en pays Midi-Quercy, à conclure avec l'État, la Région Occitanie, Pôle emploi, la Communauté de communes Quercy-Caussadais, la Communauté de communes Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron et la Communauté de communes Quercy-Vert Aveyron, et l'association « Espace rural emploi formation en Quercy-Rouergue », tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit protocole d'accord 2023-2025.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023 Reçu en préfecture le 20/04/2023 Publié le 20/04/23 ID : 082-228200010-20230413-1298-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL